

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_028

Nombre de membres du bureau	
en exercice	57
Présents	40
Votants	47
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 10 septembre 2021

LE 16 septembre 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - COULOUNIEIX CHAMIERS - CRÉ@VALLÉE NORD - MESSIEURS FAURE ET GUINE - 175 520 €HT - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. TALLET, M. RATIER, M. MALLET, M. VIROL, M. CHANSARD, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. CIPIERRE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
M. SERRE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - COULOUNIEIX CHAMBERS - MESSIEURS FAURE ET GUINE - 175 520 €HT - POINT DELIBERANT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

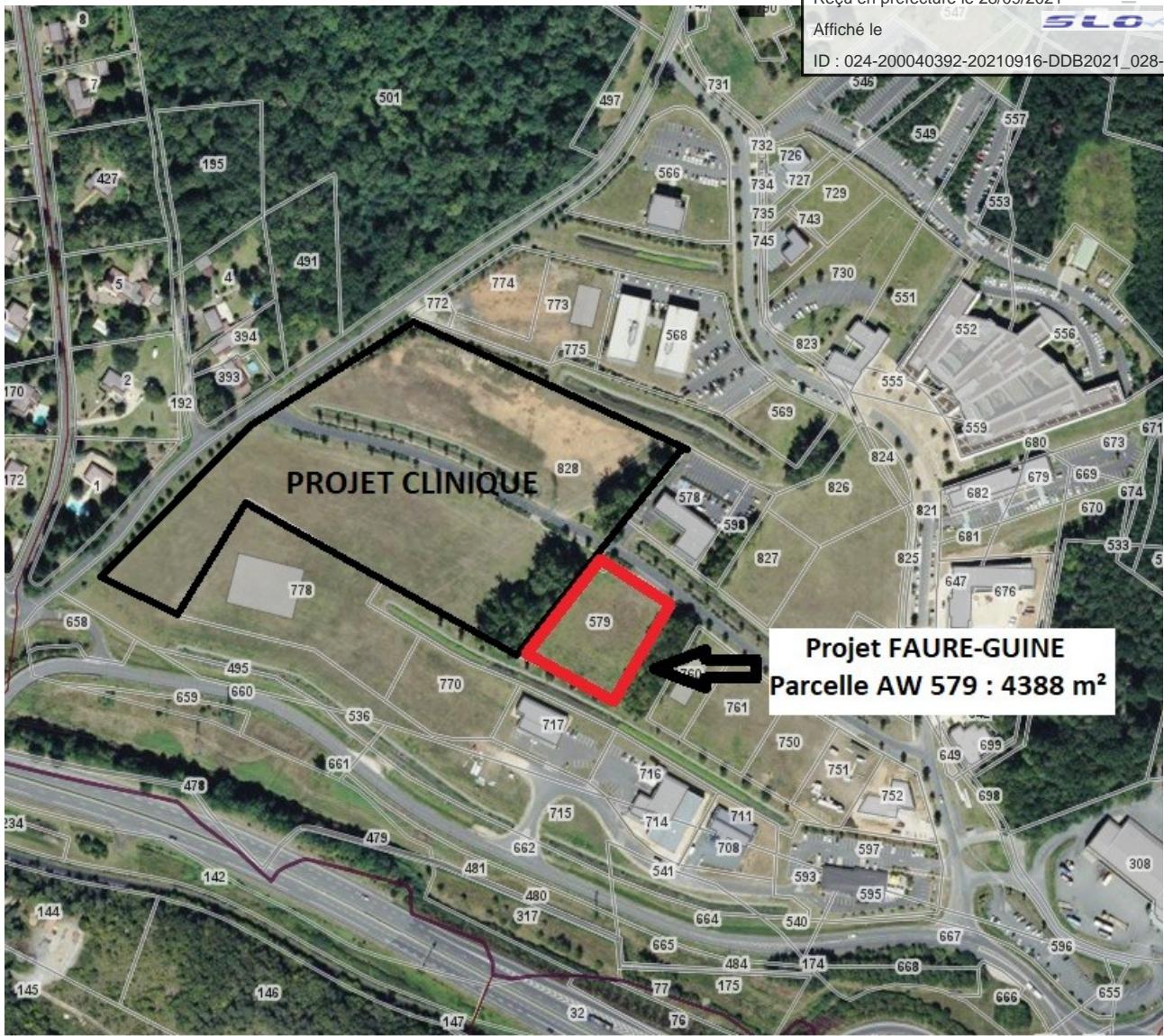
Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que Messieurs FAURE Fabrice et GUINE Stéphane projette de créer un complexe sportif sur Créd@vallée Nord. Ce projet sera composé de terrains de padel en intérieur et extérieur, d'une salle de sport et d'une brasserie ce qui représentera une surface de plancher d'environ 1400 m². Les besoins en foncier sont estimés à 4000 m². Cette création d'entreprise permettrait la création de 7 emplois ainsi que des contrats d'apprentissage.

Que ce projet permettrait de compléter l'offre en infrastructure sportive et en restauration de la partie sud de l'agglomération.

Que Le Grand Périgueux possède une parcelle cadastrée AW 579 encore disponible sur la zone d'activité de Crédavallée Nord à Coulounieix Chamiers.

Plan de situation



Considérant que France Domaines, sollicité le 30 novembre 2020, a rendu son avis le 15 mars 2021, et précise une valeur vénale de 175 520 € soit 40 €/m² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que la délibération du 30 juin 2016 autorise la vente de terrain à Créavallée Nord à hauteur de 50 € HT/ m², avec un possible rabais de 20 %.

Que compte tenu de l'intérêt du projet et du nombre d'emplois créés, il est proposé de vendre la parcelle AW 579 d'une superficie de 4388 m² au prix de 175 520 € HT, soit 40 € HT /m², auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à Messieurs FAURE et GUINE ou toute société substituable, à Coulounieix Chamiers sur la zone de Cravallée Nord, la parcelle cadastrée AW 579 d'une superficie de 4388 m², pour un montant de 175 520 € HT, auquel s'ajoutera la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.
 - Désigne Maitre COPPENS pour rédiger l'acte.
 - Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 27/09/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 27/09/2021

Périgueux, le 27/09/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

